



Honda et les droits de la personne : La lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Le présent rapport annuel est publié en application de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement* (la « **Loi** »).

Date du rapport : Le 15 mai 2025

Période du rapport : Exercice se terminant le 31 mars 2025

Entités faisant rapport conjointement : Honda Canada Inc. (« **HCI** »), Honda Trading Canada Inc. (« **HTC** »), Honda Trading America Corporation (« **HTA** ») et Honda Development & Manufacturing of America, LLC (« **HDMA** ») (ensemble « **Honda NA** »).

I. Introduction – Structure, activités et chaînes d’approvisionnement

Honda NA fait partie d’un groupe d’entreprises mondiales détenues ou contrôlées directement ou indirectement par Honda Motor Group Co., Ltd., dont le siège social est au Japon (ensemble le « **groupe Honda** » ou « **Honda** »). Le groupe Honda fabrique et distribue des automobiles, des motocyclettes, des produits mécaniques et des pièces connexes à l’échelle internationale. Le groupe Honda compte plus de 355 entreprises exerçant leurs activités dans les régions du monde suivantes : le Japon, la Chine, l’Asie et l’Océanie, l’Amérique du Nord, l’Amérique du Sud et l’Europe, le Moyen-Orient et l’Afrique.

Honda agit proactivement quant aux questions des droits de la personne, notamment le travail forcé et le travail des enfants, afin de respecter les droits de la personne de chacun avec qui elle traite dans le cadre de ses activités commerciales.

Honda respecte les droits de la personne fondamentaux de chacun et n’autorise le travail forcé et le travail des enfants sous aucune forme, y compris la traite de personnes. Honda prend des mesures pour veiller à ce que ses fournisseurs soient au courant de l’interdiction par Honda de recourir au travail forcé et au travail des enfants dans leurs activités.

Honda NA exécute une vaste gamme d’activités commerciales au Canada, notamment :

- la fabrication;
- la distribution;
- les services logistiques;
- les ventes et la commercialisation;
- l’approvisionnement en matières premières.

En raison de l’ampleur de ses activités et de son vaste portefeuille de produits, Honda gère une chaîne d’approvisionnement extrêmement complexe qui comprend des fournisseurs de biens et de services du Canada et de partout dans le monde.

Honda Canada Inc. (« HCI »)

Honda Canada Inc. est une société affiliée de Honda Motor Co., Ltd. du Japon. Ses origines remontent à 1969. HCI gère les ventes et la commercialisation des produits Honda et Acura au Canada, notamment des automobiles, des motocyclettes, des véhicules tout-terrain et des produits mécaniques. HCI possède également des installations de fabrication d'automobiles et de moteurs au Canada. Les véhicules fabriqués par HCI sont vendus sur le marché canadien et à l'étranger.

Honda Trading Canada, Inc. (« HTC »)

En tant qu'unique société de commerce extérieur du groupe Honda située au Canada, HTC utilise pleinement les forces de ses activités mondiales, lesquelles comprennent l'approvisionnement en matières premières, notamment l'acier, la résine et l'aluminium, servant à produire les pièces des véhicules Honda. HTC procède également au sourçage et à la coordination de l'approvisionnement en équipement, moules, pièces et autre machinerie, ainsi qu'au recyclage des métaux ferreux et non ferreux. À titre de courtier en douanes pleinement agréé, disposant d'un groupe spécialisé en logistique, HTC gère la circulation des biens, au sein de tous les modes de transport, pour soutenir ses partenaires commerciaux.

Honda Trading America Corporation (« HTA »)

HTA est une société de commerce extérieur Honda établie en Ohio (comptant des bureaux en Californie, Indiana, Caroline du Sud et Alabama) qui agit en tant que partenaire de chaîne d'approvisionnement, autant au sein du système d'approvisionnement Honda que de celui de tiers. Elle contribue à l'approvisionnement en matières premières, notamment l'acier, la résine et l'aluminium, aux fournisseurs Honda en Amérique du Nord, et procède au sourçage et à la coordination de l'approvisionnement en équipement, moules, pièces et machinerie, ainsi qu'au recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Comme sa filiale au Canada, HTC, HTA gère aussi les activités logistiques de la chaîne d'approvisionnement pour Honda et d'autres sociétés clientes, coordonnant la circulation de biens, autant à l'échelle nationale qu'internationale, pour soutenir ses partenaires commerciaux.

Honda Development & Manufacturing of America, LLC (« HDMA »)

En tant qu'entité unifiée d'activités de développement et de fabrication de produits, Honda Development & Manufacturing of America, LLC, conçoit et produit des moteurs et des véhicules dans des installations aux États-Unis. Les véhicules fabriqués par HDMA sont vendus aux États-Unis et à l'étranger. HDMA est une filiale d'American Honda Motor Co., Inc., la filiale nord-américaine de Honda Motor Company.

II. Politiques et processus de diligence raisonnable et mesures prises pour réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

La Philosophie Honda constitue les valeurs partagées par toutes les sociétés du groupe Honda ainsi que tous leurs associés. Elle est la base des activités d'entreprise de Honda, de la conduite des associés et de la prise de décisions d'entreprise.

Afin de parvenir à créer des possibilités de croissance pour le groupe Honda tout en assurant la durabilité de la société, Honda a adopté la directive « s'efforcer de devenir une société d'entreprise qui veut exister » pour le 21^e siècle. Honda inclut expressément le « *Respect de l'individu* » et le « *Respect des droits de la personne* » dans sa philosophie de base. Cette philosophie se reflète aussi dans plusieurs politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants. Certaines de ses politiques et procédures sont traitées plus loin.

Recueil de données environnementales, sociales et de gouvernance du groupe Honda

Honda s'engage à veiller à ce que chaque personne participant à la conception, à la fabrication, à la distribution, à la vente et à l'entretien de ses produits soit traitée avec respect et dignité, ce qui comprend l'interdiction de recourir au travail forcé et au travail des enfants. Le groupe Honda discute de ces efforts dans son recueil de données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG Data Book) publié annuellement. La version la plus récente de ce recueil de données se trouve [ici](#)¹ (en anglais seulement).

Le recueil de données confirme que Honda s'efforce de bâtir un environnement au sein duquel tous les associés peuvent montrer leurs capacités, leur individualité et leur imagination, soutenant ainsi la volonté de chacun d'affronter de nouveaux défis. Le recueil de données montre également que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (l'« OIT ») et les propres politiques de relations avec les associés de Honda sont appliquées aux actions d'entreprise quotidiennes de Honda.

Une politique fondamentale énoncée dans le recueil de données est « que nous respecterons toujours les droits de la personne fondamentaux de chaque individu, et que nous interdirons le travail forcé et le travail des enfants ».

En outre, le recueil de données confirme que certains fournisseurs font l'objet d'une inspection pour vérifier leur conformité aux engagements de Honda, notamment en matière de travail forcé et de travail des enfants. Honda a mis en place des inspections des initiatives de durabilité des fournisseurs ayant d'importants volumes d'activités et une influence notable sur Honda, reflétant les attentes mondiales croissantes quant à l'exercice de la responsabilité sociale d'entreprise, y compris les chaînes d'approvisionnement.

¹https://global.honda/en/sustainability/report.html?from=sustainability_top_bnr

Code de conduite de Honda

Le code de conduite de Honda s'applique à tout le personnel du groupe Honda. D'abord publié en 2003, le code de conduite exige que le personnel de Honda agisse de façon à permettre à Honda de consolider sa position d'« *entreprise que la société souhaite voir exister* ». Le code de conduite est accessible au public et il est possible de le télécharger sur le site Web mondial de Honda [ici](#)² (en anglais seulement).

Le code de conduite de Honda exige, entre autres, ce qui suit des membres du personnel du groupe Honda :

- veiller à ce que leurs relations et activités soient conformes aux lois, aux règles et aux règlements applicables, et relèvent du bon sens de la communauté dans laquelle des activités sont exercées;
- comprendre et respecter la lettre et l'esprit des lois et des règlements applicables, demeurer au fait des révisions pertinentes des lois et des règlements applicables et prendre les mesures nécessaires;
- en cas de constatation d'une violation des lois et des règlements ou d'un risque d'une telle violation, le signaler ou en parler au superviseur ou au service juridique;
- respecter les droits de la personne et ne traiter quiconque de façon injuste.

Tout défaut par un employé de respecter le code de conduite de Honda constitue une infraction disciplinaire.

Politique des droits de la personne de Honda

Se fondant sur sa philosophie de base, « Respect de l'individu », Honda a préparé une politique mondiale des droits de la personne pour s'acquitter de sa responsabilité quant au respect des droits de la personne des parties prenantes concernées par ses activités commerciales. La politique de droits de la personne de Honda est accessible au public et il est possible de la télécharger [ici](#)³ (en anglais seulement). La politique des droits de la personne interdit expressément le recours au travail forcé ou au travail des enfants : « Nous respectons les droits de la personne fondamentaux de chacun et n'autorisons le travail forcé et le travail des enfants sous aucune forme, y compris la traite de personnes. »

Honda s'engage à respecter les droits de la personne énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les dix conventions fondamentales de l'OIT telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En outre, Honda soutient les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et s'efforce de les mettre en pratique dans ses activités commerciales.

²https://global.honda/en/about/assets/codeofconduct/pdf/HondaCodeofConduct_en.pdf

³https://global.honda/en/human_rights_policy/

Politique nord-américaine de conformité et d'éthique de Honda

Honda NA est assujettie à la Politique nord-américaine de conformité et d'éthique de Honda, laquelle est accessible au public et peut être téléchargée [ici](#)⁴. La Politique de conformité et d'éthique exige que les employés de Honda NA suivent toutes les lois et tous les règlements applicables dans l'exercice de leurs responsabilités.

Chaque entité de Honda NA a également accès à une *ligne d'appel Conformité et éthique*; c.-à-d. un numéro de téléphone et une adresse de courriel qui permettent à toute personne de signaler (de façon anonyme si elle le souhaite) une violation, une violation soupçonnée ou une violation anticipée du code de conduite de Honda ou toute autre conduite frauduleuse ou contraire à l'éthique. La ligne d'appel Conformité et éthique est vérifiée régulièrement. Les incidents soupçonnés de travail forcé ou de travail des enfants peuvent donc être signalés à Honda NA de façon sécuritaire et confidentielle au moyen de la ligne d'appel Conformité et éthique. Les incidents signalés feront l'objet d'une enquête par l'équipe de conformité et d'éthique de Honda North America.

Énoncé de responsabilité d'entreprise de Honda

Dans le cadre des efforts en Amérique du Nord pour incarner l'idéal de Honda, « *être une entreprise que la société souhaite voir exister* », les entités Honda nord-américaines ont élaboré une approche commerciale qui vise à respecter les principes et les responsabilités clés d'une bonne entreprise citoyenne. Cette approche, figurant dans l'énoncé de responsabilité sociale d'entreprise (« **RSE** ») de Honda, accessible [ici](#)⁵ (en anglais seulement), comprend l'engagement de veiller à ce que les personnes fabriquant des produits et des composants Honda et fournissant des services à l'entreprise bénéficient de conditions de travail responsables, et soient traitées avec respect et dignité. L'énoncé RSE confirme que les enfants n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler dans chacun des pays et chacune des régions ne doivent pas être embauchés, et qu'aucune forme de traite de personnes, de travail forcé, de servilisme (y compris la servitude pour dette), d'engagisme et d'esclavagisme ne sera tolérée. Ces interdictions comprennent, mais sans s'y limiter, le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou la réception de personnes par la menace, la force, la contrainte, la tromperie, le rapt ou la fraude pour des services de main-d'œuvre.

L'énoncé RSE montre également que Honda ne fournit pas sciemment de produits contenant des matières premières contribuant à des violations des droits de la personne, à de la corruption, à des violations éthiques et à des répercussions néfastes sur l'environnement. Les entités Honda continuent d'exercer la diligence raisonnable au sein de leur chaîne d'approvisionnement, comme il est énoncé dans le présent rapport, pour connaître la source des matières premières dans leurs produits, et favorisent le recours à des fonderies et à des affineries sans conflit pour l'approvisionnement en matériaux et métaux, de façon à ce que le sourçage soit responsable et éthique.

En respectant les principes de l'énoncé RSE, Honda vise à communiquer ses engagements à ses clients, à ses associés, à ses fournisseurs, à ses concessionnaires, à d'autres partenaires commerciaux et aux collectivités dans lesquelles elle demeure et travaille. De plus, Honda s'attend à ce que toute partie faisant affaire avec Honda respecte ces principes au mieux de ses capacités.

⁴CCE_CoC_and_Policy_2021.pdf

⁵<https://csr.honda.com/longform-content/honda-corporate-responsibility-statement/>

Politique contre la traite de personnes de Honda

La politique contre la traite de personnes de Honda énonce les efforts que prennent les entités Honda nord-américaines afin d'éliminer la traite de personnes, l'esclavage, le travail forcé et le travail des enfants de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. La politique contre la traite de personnes de Honda s'applique à Honda, à ses associés, mandataires, contractants, sous-traitants, fournisseurs (et leurs employés) agissant dans l'exercice de leurs fonctions ou de leur contrat avec Honda.

La politique contre la traite de personnes de Honda confirme que Honda ne tolérera pas ni n'excusera le recours à l'esclavage, au travail forcé, à la servitude involontaire, au travail sous la contrainte, au travail des enfants, à la traite de personnes ou au trafic sexuel par tout associé, mandataire, sous-traitant ou fournisseur dans le cadre de la conduite ou du soutien des activités de Honda, ou encore de la vente et de la distribution de produits Honda. Parmi ces exigences, notons l'interdiction : i) de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, ii) de refuser l'accès à un employé à ses documents d'identité ou d'immigration, iii) d'utiliser des pratiques de recrutement trompeuses ou frauduleuses, notamment en ce qui concerne les conditions de vie et de travail et les salaires, et iv) d'exiger des frais de recrutement. Il est possible de consulter la politique contre la traite de personnes de Honda [ici](#)⁶ (en anglais seulement).

Initiatives et ententes contractuelles des fournisseurs

Honda NA a la ferme intention de veiller à ce que ses fournisseurs respectent leurs obligations contractuelles, et exige que ses fournisseurs contractants respectent les lois applicables. HCI a récemment mis à jour certaines ententes contractuelles afin d'expressément exiger aux fournisseurs de déclarer qu'ils respectent les lois modernes en matière d'esclavage, et d'accorder à HCI le droit de résilier une entente avec le fournisseur s'il est découvert que le fournisseur a recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Honda NA continue de revoir les contrats avec ses fournisseurs pour incorporer ces engagements à l'avenir. Réalisé pour la dernière fois en 2023, HCI, HDMA, HTC et HTA communiquent périodiquement avec tous leurs fournisseurs et concessionnaires pour expressément réitérer l'interdiction par Honda de recourir au travail forcé ou au travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement.

En outre, le groupe Honda a établi des lignes directrices en matière de durabilité à l'intention des fournisseurs, qui se trouvent [ici](#)⁷ et [ici](#)⁸.

⁶<https://csr.honda.com/longform-content/the-honda-policy-against-human-trafficking/>

⁷https://global.honda.jp/procurement/pdf/sustainability_guideline_En_230131.pdf

⁸https://global.honda.jp/procurement/pdf/sustainability_guideline_En_2309.pdf

Ces lignes directrices énoncent l'approche de base de Honda à l'égard des questions de droits de la personne et de travail, comme l'interdiction de recourir au travail forcé et au travail des enfants. Plus particulièrement, les lignes directrices exigent que les fournisseurs respectent l'âge minimum pour travailler dans leur secteur d'activités en application des lois et des règlements nationaux et locaux, et que les fournisseurs veillent à ce que tout travail soit volontaire, et respectent le droit de leurs employés de démissionner quand bon leur semble et de leur plein gré. Les fournisseurs doivent également interdire toute forme de travail forcé, de servilisme, de travail obligatoire et de traite de personnes.

Conformité relative aux douanes et au commerce

HCI, HTA et HDMA sont partenaires du programme Customs Trade Partnership Against Terrorism (« **CTPAT** ») offert par l'United States Customs and Border Protection. En outre, HCI est membre de Partenaires en protection (« **PEP** »), un programme offert par l'Agence des services frontaliers du Canada. HCI, HTA et HDMA doivent se soumettre à des vérifications tous les quatre ans pour vérifier leur conformité avec les critères de sécurité minimaux, qui, dans l'avenir, comprendront une évaluation pour déterminer la présence de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. HTC est partenaire du programme PEP et doit aussi se soumettre à des vérifications et à des évaluations, y compris, dans l'avenir, aux vérifications portant sur la présence de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement.

III. Risques de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Honda

Se tournant vers l'électrification de ses gammes de produits, Honda reconnaît le lien potentiel entre l'accroissement de la demande en minéraux rares et les questions de droits de la personne qui ont été associées à l'extraction de ces minéraux, comme le travail des enfants. Honda demeure consciente de ces risques et entreprend des activités visant à s'approvisionner de façon éthique en minéraux qui ne contribuent pas à des violations des droits de la personne.

Dans son engagement à l'égard des pratiques commerciales éthiques et des droits de la personne, Honda reconnaît la nature complexe de sa chaîne d'approvisionnement. Malgré ses efforts pour maintenir une chaîne d'approvisionnement responsable, le réseau complexe de fournisseurs, de sous-traitants et de partenaires mondiaux introduit des risques de présence de travail forcé et de travail des enfants qui sont difficiles de complètement éliminer. Ces risques sont aggravés par la visibilité imparfaite dans la chaîne d'approvisionnement en amont. Honda s'efforce activement d'accroître sa surveillance et de mettre en œuvre des mesures pour remédier à ces problèmes, réaffirmant sa détermination à lutter contre l'esclavage moderne sous toutes ses formes dans sa chaîne d'approvisionnement.

Honda NA, avec d'autres entités Honda, travaille activement à la mise en place d'un système qui permettrait à toutes les entités Honda du continent de collaborer avec un service de tiers. Ce service fournirait aux entités Honda de l'information accrue sur leur chaîne d'approvisionnement, améliorant la visibilité des risques potentiels, notamment la présence de travail forcé ou de travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement. Si sa mise en œuvre est réussie, ce système fournira à Honda NA un accès aux fournisseurs mondiaux et une visibilité sur ceux-ci, améliorant ainsi la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les capacités d'évaluation des risques.

IV. Remédiation

Pour la période se terminant le 31 mars 2025, Honda NA n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, Honda NA n'a pas eu à remédier à de tels cas, et n'a pas eu à remédier à toute perte de revenu chez les personnes les plus vulnérables touchées par le travail forcé ou le travail des enfants.

V. Comment Honda fournit sa formation

Puisque la prévention est le meilleur moyen de minimiser les problèmes liés à une conduite non éthique ou illégale, Honda offre périodiquement de la formation sur les responsabilités éthiques et juridiques. Des formations obligatoires et des formations volontaires en matière de conformité et d'éthique sont offertes aux employés de Honda NA à partir des portails en ligne.

Par exemple, Honda fournit la formation en matière de conformité et d'éthique pour la région de l'Amérique du Nord en ce qui a trait à sa politique de conformité et d'éthique. En outre, Honda offre de la formation sur la Philosophie Honda partout dans le monde. Honda s'emploie aussi à favoriser la sensibilisation et la mise en œuvre exhaustive du code de conduite en distribuant des dépliants, en publiant l'information pertinente sur l'intranet de l'entreprise et en fournissant de la formation.

VI. Comment Honda évalue l'efficacité de ses politiques et procédures

Honda a mis sur pied une équipe de travail sur les droits de la personne pour efficacement mettre en œuvre les initiatives de respect des droits de la personne, notamment en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants. L'équipe de travail sur les droits de la personne est dirigée par les divisions des ressources humaines et des affaires relatives au travail, et collabore avec de nombreuses divisions concernées par les droits de la personne, notamment les divisions des achats et les divisions chargées de la planification de la durabilité. L'équipe de travail sur les droits de la personne vise à renforcer les initiatives et à encourager les associés à agir de façon appropriée en prenant des mesures de diligence raisonnable concernant les droits de la personne, notamment les évaluations des lieux d'affaires et des fournisseurs du groupe Honda, ainsi que les activités d'accroissement de la sensibilisation. L'équipe a également établi un système de prévention et d'atténuation des répercussions négatives et des risques liés aux droits de la personne en coopération avec le comité de conformité et le comité de gestion des risques. Ces activités sont communiquées annuellement dans un rapport au conseil exécutif et au conseil d'administration de Honda, et sont liées à la stratégie de gestion de la durabilité de Honda.

Honda NA a l'intention d'évaluer en continu l'efficacité de ses politiques et de ses pratiques pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de travail forcé ni de travail des enfants dans ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement. Honda NA est fermement déterminée à veiller à ce qu'il n'y ait pas de travail forcé ni de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Conformément aux exigences de la *Loi*, particulièrement de l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné le contenu du présent rapport pour l'entité ou les entités susmentionnées, et que le rapport a été approuvé par les corps dirigeants des entités susmentionnées. À ma connaissance, et ayant exercé une diligence raisonnable, j'atteste que l'information du présent rapport est vraie, exacte et complète à tous égards importants aux fins de la *Loi*, pour la période de rapport susmentionnée.

« J'ai le pouvoir de lier : »

Nom au complet	<u>HCI</u>	<u>HDMA</u>	<u>HTC</u>	<u>HTA</u>
	Dave Jamieson	Kensuke Oe	William Jeffrey Godfrey	Hidenori Yuri
Titre	Président et chef de la direction, Honda Canada Inc.	Président de Honda Development & Manufacturing of America, LLC	Président de Honda Trading Canada, Inc.	Président de Honda Trading America
Signature	[signature]	[signature]	[signature]	[signature]
Date	Le 15 mai 2025	Le 15 mai 2025	Le 26 mai 2025	Le 27 mai 2025